

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 041/2023**

*Séance du 11 octobre 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la  
convocation : 06/10/23**

**Date d'affichage :  
06/10/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, ROBERT Béatrice.  
Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.  
Absents excusés : CHOPO Guy, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.  
Procuration : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	9	

**Objet : Décision Modificative « Prélèvement pour hausse du taux de la Taxe d'Habitation »**

Pour rappel, par l'article 16 de la loi des finances pour l'année 2020, il y a lieu de mettre en œuvre le prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation. La commune ayant décidé d'une augmentation du taux entre 2017 et 2019, le montant du déclenchement de la mise en œuvre de ce prélèvement s'élève à 5 527€ pour la commune de Rivières.

Une manipulation comptable est nécessaire de la façon suivante :

- Article 615 221 – Entretien réparation des bâtiments = - 5 527€
- Article 739 1118 – Contribution directe = + 5 527€

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Christophe HERIN

